

PRFB Fiche Action A096	« Maintenir la vigilance sur le risque incendie en forêt »	Axe stratégique III Objectif 8 Sous-objectif 8.6
Rédacteur	DRAAF	
Rédacteurs associés	ONF	

Contexte de l'action	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation et connaissance du risque incendie en forêt, dans un contexte de changement climatique • Santé et vitalité de la forêt • Maintien du capital sur pied • Sécurité des personnes et des biens
Objectif	Prévenir les risques d'incendie de forêt Faciliter la capacité d'intervention des services incendie (SDIS)
Rappel du contenu du PRFB	Selon la base de données nationale BDIFF, seulement une soixantaine d'hectares de forêts ont subi un incendie pendant la décennie 2010-2019, ce qui montre que le risque est peu développé en Normandie. Néanmoins, Météo France prévoit un risque accru pour les décennies futures (IFM augmenté de 30 % à l'horizon 2040). Il est donc nécessaire que les forestiers et les services d'incendies et de secours se préparent à faire face à un nombre plus important de feux, sur des surfaces plus grandes.
Situation de l'action et/ou aspect marquant du contexte	<p>Contexte</p> <p>Les incendies de forêt sont peu fréquents en Normandie, mais ils risquent d'augmenter dans les années à venir et les forêts normandes possèdent peu d'aménagements pour faire face à ce risque (équipement, desserte, sylviculture...). Des feux mixtes peuvent être relevés (départs de feu dans des cultures et propagation aux forêts). Les services d'incendie et de secours souhaitent progresser techniquement sur les feux de milieux naturels (surfaces agricoles et forestières, friches associées...)</p> <p>Quelques sources webographiques :</p> <p>https://www.la-croix.com/France/Lindice-feu-meteorologique-outil-prevenir-incendies-2020-08-05-1201107831</p> <p>http://www.meteofrance.fr/nous-connaître/missions-institutionnelles/securite-des-personnes-et-des-biens/evaluation-du-risque-de-feux-de-forets</p> <p>Situation de l'action</p> <p>Suivi des feux dans une base de donnée (BDIFF) depuis 2006. Cet outil de connaissance est sous-valorisé aujourd'hui, et peu utilisé par les SDIS.</p> <p>Dans les forêts péri-urbaines rouennaise avec un historique de feux, plantation de sous-étages (châtaignier) sous les résineux pour éviter le développement de la fougère, jusque dans les années 1990.</p>

Contenu et résultats attendus de l'action	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les outils de modélisation du risque incendie (cartes de vigilance de IFM (Indice Forêt Météo ou Indice Feu Météorologique) • Valoriser et améliorer l'outil de suivi des surfaces incendiées BDIFF • Animer un réseau d'acteurs concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'exercices réguliers avec les acteurs des territoires concernés pour vérifier les accès aux forêts et les voies de circulation, pour s'assurer d'une bonne coordination et pour mettre en place les bons réflexes. - Évaluation des moyens d'équipements de lutte et de communication supplémentaires - Proposition d'aménagements particuliers en forêt : bandes lisière avec les

	<p>surfaces urbanisées, bandes pare-feux, accès pompiers, point de secours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer auprès du public • Développer au besoin d'autres outils
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Interprofession • URCOFOR – collectivité territoriales • ONF • CRPF – acteurs de la forêt privée • Cellule de crise des préfectures de département • SDIS et services de secours • Services météorologiques • IGN
Public cible	<p>Professionnels de la filière forêt Pompiers (SDIS et services de secours) Public fréquentant les forêts périurbaines. Monde agricole</p>
Calendrier prévisionnel	2021 - 2023
Livrables attendus	<p>Fiches recommandation Exercices partagés</p>
Moyen de valorisation / communication	<p>Valorisation : Ajustement des pratiques de lutte, formation, mise en œuvre des recommandations</p> <p>Communication : valorisation médiatique traditionnelle (relai sur les sites internet) Pour raison de prévention, médiatisation possible des poursuites judiciaires pour incendie volontaire (art L 131-1 du Code Forestier)</p>
Point d'attention sur la méthode de travail et/ou l'organisation	<p>La pression et le risque incendie peuvent être augmentés dans les forêts périurbaines (proximité de la population humaine et activités pouvant générer des départs de feux).. Le risque sera donc aussi territorialisé par des facteurs anthropiques.</p>

Évaluation de l'action

Indicateurs	<p>Nombre et surface d'incendie Nombre de réunions de réseau d'acteurs concerné sur un territoire</p>
Moyens / mécanisme de financement potentiels	<p>Temps de travail d'acteurs publics Financements publics</p>

Points à préciser par le pilote

<p>Nom de l'organisme pilote : Le pilote pourra apporter des précisions sur toutes les rubriques de la fiche action. Il devra également préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de travail et organisation • Plan de financement
